

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

072002M7

I - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT

Goëmar B

Utilisation
Dénomination de type

Agriculture - Engrais à base d'algue pour pulvérisation foliaire.
ENGRAIS CE - Mélange d'oligo-éléments Bore (B) et Molybdène (Mo)

FOURNISSEUR

Fabricant

Laboratoires GOËMAR

Parc Technopolitain Atalante St Malo - CS 41908 St Jouan des Guérets
35400 SAINT MALO - FRANCE
Phone : +33.(0)2.99.19.19.19
Fax. : +33.(0)1.41.30.99.63
fds@goemar.com

APPEL D'URGENCE

ORFILA CENTRE ANTI-POISON (Rennes)
+33 (0)1.45.42.59.59(24/24H) +33 (0)2.99.59.22.22(24/24H)

II - IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS

Dangers physiques et chimiques
Effets néfastes sur la santé
Effets néfastes pour l'environnement
Informations complémentaires

La préparation n'est pas classée comme dangereuse.

Ne pas déverser le produit dans les égouts ou dans le milieu naturel.

III - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION - nature chimique

Formulation aqueuse d'algue et de sels minéraux.

Composants contribuant aux dangers

dénomination / n° CAS / n° CE	%p/p	classification
aucun		

Composants présentant un danger

éthanolamine/141-43-5/205-483-3	<5%	Directive 67/548/CEE (CE) Xn, R20/21/22 - C, R34 Règlement (CE) n°1272/2008 Toxicité aiguë cat.4 H332 H312 H302 Corrosion cutanée/irritation cutanée cat.1B H314
---------------------------------	-----	--

Informations complémentaires

IV - PREMIERS SECOURS

EN CAS DE :

Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 mn.
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste .

Contact avec la peau

Enlever les vêtements souillés.

Ingestion

Rincer la peau abondamment avec de l'eau.

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas donner à boire. Ne pas faire vomir.
Consulter éventuellement un médecin, et lui montrer cette fiche,
ou à défaut, l'étiquette.

Inhalation

Non spécifiquement concerné (liquide aqueux).

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air.

Moyens collectifs d'urgence

Lave oeil. Douche de sécurité.

V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Moyens d'extinction appropriés déconseillés	Tous les agents d'extinction sont utilisables (eau, mousse, poudres, CO ₂ , ...)
Risques spécifiques	selon les produits stockés à proximité Dégagement de vapeurs dangereuses : oxydes de carbone, de soufre, d'azote, ammoniac ...
Précautions	Faire évacuer les lieux .
Equipements de protection	Prévoir un moyen de rétention des effluents d'extinction. Uniquement le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie : utiliser des appareils de protection respiratoire isolants et autonomes.
VI - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
Précautions individuelles	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Protection de l'environnement	Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités.
Méthodes de nettoyage	Ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement. Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine ; considérer comme un déchet.
VII - MANIPULATION ET STOCKAGE	
MANIPULATION	Pour les équipements de protection individuelle, voir la rubrique 8 pour détails.
Précautions d'emploi	Eviter les dispersions accidentelles et les éclaboussures.
STOCKAGE	
Mesures techniques	Hauteur limite de gerbage recommandées : 2 palettes
Conditions de stockage	Stocker hors gel (-10°C) et si possible à l'abri de la chaleur.
Emballage	Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.
VIII - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	
Mesures d'ordre technique	Travailler en plein air.
Valeurs limites d'exposition	éthanolamine : VME (France) = 3 ppm = 8 mg.m⁻³
Procédures de surveillance	Médecine du travail.
EPI : Equipements de Protection Individuelle	Le produit ne nécessite pas de mesures particulières. Respecter les règles générales pour la manipulation des produits chimiques :
Protection respiratoire	Masque recommandé lors de la pulvérisation de la bouillie.
Protection des mains	Gants de protection, type latex, PVC, caoutchouc.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	Vêtement de protection, type blouse ou bleu de travail.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire lors de l'utilisation du produit.
Protection de l'environnement	Rincer les bidons à l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation.

IX - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : état physique, couleur	Liquide vert foncé à marron, avec particules d'algue en suspension
Odeur	aminée
pH	7,63-8,13 (produit pur) (augmente si dilué)
Températures caractéristiques :	
Prise en masse	Non déterminée
Ebullition	Non déterminée (solution aqueuse)
Point d'éclair	Non applicable (solution aqueuse)
Temp. d'inflammation spontanée	Non applicable (aucun composant inflammable)
Propriétés comburantes	Non applicable (aucun composant comburant)
Explosivité	Non applicable (aucun composant explosif)
Densité relative (eau = 1)	1,285-1,300
Solubilité	Totalement soluble dans l'eau en toutes proportions
Viscosité dynamique	Non déterminée
Densité de vapeur	Non applicable (aucun composant volatile)
Taux d'évaporation	Non applicable (aucun composant volatile)

X - STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Le produit change de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.
Réactions dangereuses	
Conditions à éviter	
Matières à éviter	Eviter le stockage du produit dans des récipients métalliques.
Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie, dégagement d'oxydes de C, S et N, d'ammoniac ...

XI - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë / Effets locaux	(données bibliographiques)
Ingestion	Peut provoquer une irritation de la gorge, nausées, troubles digestifs.
Contact avec les yeux	Le produit peut avoir des effets irritants pour les yeux : sensation de brûlure, rougeur, larmolement.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation légère et passagère (rougeur).
Inhalation	maux de tête
Sensibilisation	
Toxicité chronique / long terme	
Effets spécifiques	

XII - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

	(données bibliographiques)
Ecotoxicité	
Effets sur les organismes aquatiques	effets néfastes locaux possibles (liés en priorité à l'éthanolamine)
Effets sur les organismes du sol	
Effets sur la flore/faune terrestre	
Mobilité	
Volatilité	pression de vapeur : non applicable (aucun composant volatile)
Adsorption/désorption	coefficient de partage n-octanol/eau : non déterminé
Précipitation	la préparation est soluble dans l'eau, donc mobile par lessivage
Tension superficielle	la préparation ne contient pas d'agent tensio-actif
Persistance et dégradabilité	pas de perturbation attendue sur le fonctionnement des stations d'épuration
Dégradation abiotique	tous les composants sont dégradables,
Biodégradabilité	ou biodégradables, ou assimilables
Bioaccumulation	
Effets nocifs divers	

XIII - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets des résidus
Destruction / élimination
Emballages souillés
Décontamination / nettoyage
Destruction / élimination

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.
Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

Rincer les bidons à l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation.
Eliminer les emballages plastiques rincés et cartons dans une installation autorisée (incinération ou recyclage).

XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales
Route (ADR)

Non concerné

Voie maritime (IMDG)

Non concerné

XV - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole(s) de danger

Néant

Phrase(s) de risques

Néant

Conseil(s) de prudence

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

Autres informations

Néant

XVI - AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) de risque des composants
présentant un danger

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures
H332: Nocif par inhalation
H312: Nocif par contact cutané
H302: Nocif en cas d'ingestion
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Rédaction selon la Norme ISO 11014-1

Pour la législation communautaire

Directive 1907/2006/CE
Directive 1999/45/CE modifiée.
Directive 67/548/CEE modifiée.
Données fournisseurs
ADR 2011
IMDG 2011

Pour les données

Pour le transport

Le symbole : # indique une modification par rapport à la version précédente.

N.B. : Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.